

Procès-Verbal du mardi 8 avril 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le huit avril le conseil municipal, légalement convoqué le 1er avril 2025 s'est réuni à 18h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dorian COGE, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Martine DUPERRAY

Présents :

M. Dorian COGE, M. Steve REYDELLET, M. Dominique GARCIA, Mme Martine DUPERRAY, Mme Patricia DUFOURD, M. Yves DELEUZE, M. Christophe ANDRIEU, M. Lionel LEPLUMEY, Mme Nathalie SOURBIEU

Absents excusés :

M. David GUZMAN a donné pouvoir à Mme Martine DUPERRAY
M. Fabien KIBURSE a donné pouvoir à M. Steve REYDELLET
Mme Isabelle PIVERT a donné pouvoir à M. Christophe ANDRIEU
Mme Marie-France MUGNIER a donné pouvoir à M. Dominique GARCIA

Absents :

M. Nicolas MOREAU, M. Denis VERMEULEN

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2025
- 2) Vote des taux d'imposition 2025
- 3) résultat compte financier 2024 :
 - Approbation du Compte Financier Unique budget principal 2024
 - Approbation du Compte Financier Unique budget assainissement 2024
 - Approbation du Compte Financier Unique budget lotissement 2024
 - Approbation du Compte Financier Unique budget résidence 2024
- 4) Affectation du résultat :
 - Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget principal
 - Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget assainissement
 - Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget lotissement
 - Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget résidence
- 5) Budget primitif :
 - Vote du budget primitif 2025 du budget principal
 - Vote du budget primitif 2025 du budget assainissement
 - Vote du budget primitif 2025 du budget lotissement
 - Vote du budget primitif 2025 du budget résidence
- 6) Subventions communales :
 - Attributions des subventions associations
 - Aide aux vélos électriques
 - Aide aux formations
- 7) Gestion du personnel :
 - Tableau des effectifs
 - Contrat d'apprentissage
- 9) Domaine public :
 - Classement des parcelles cadastrées dans le domaine public de la commune
- 10) Prêts bancaires :
 - Propositions de prêts bancaires pour la rénovation énergétique Résidence Les Douets

- 11) Convention travaux riverains
 12) Informations :
 - Étude Petites centralités
 - Les enfants du Patrimoine 8^{ème} édition
 - Horaires mairie
 13) Questions diverses

1)Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2025

Le procès-verbal a été adressé le 1 avril 2025 à l'ensemble de ses membres, aucune observation n'ayant été formulée le PV est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

2) Vote des taux d'imposition 2025

Délibération 2025-021 : Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 : État de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- **Taxe foncière sur le bâti : 40.34 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti : 34.37 %**
- **Taxe d'habitation : 9.05 %**

A l'unanimité Le Conseil Municipal vote ces taux.

3) résultat compte financier 2024 :

Délibération 2025-022 : Approbation du Compte Financier Unique budget principal 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | RÉSULTAT GLOBAL |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| Recettes | 775 373.13 | 1 049 835.70 | 1 825 208.83 |
| Dépenses | 723 948.99 | 622 002.16 | 1 345 951.15 |
| Résultat de l'exercice | + 51 424.14 | + 427 833.54 | 479 257.68 |
| Résultat antérieur reporté | + 234 221.62 | - 329 3452.35 | - 95 130.73 |
| Résultat de clôture | + 285 645.76 | + 98 481.19 | + 384 126.95 |

Toutes explications entendues, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle et sous la présidence de Mme Martine DUPERRAY, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024.

Délibération 2025-023 : Approbation du Compte Financier Unique budget assainissement 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU du budget assainissement fait ressortir les résultats suivants :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | RÉSULTAT GLOBAL |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| Recettes | 30 492.92 | 22 279.05 | 52 771.97 |
| Dépenses | 60 169.43 | 58 826.76 | 118 996.19 |
| Résultat de l'exercice | - 29 676.51 | - 36 547.71 | - 66 224.22 |
| Résultat antérieur reporté | 72 956.47 | - 2746.05 | 70 210.42 |
| Résultat de clôture | + 43 279. 96 | - 39 293.76 | + 3 986.20 |

Toutes explications entendues, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle et sous la présidence de Mme Martine DUPERRAY, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 à l'unanimité.

Délibération 2025-024 : Approbation du Compte Financier Unique budget lotissement 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU du budget lotissement fait ressortir les résultats suivants :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | RÉSULTAT GLOBAL |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| Recettes | 0.00 | 8 400.00 | 8 400.00 |
| Dépenses | 0.00 | 73 546.41 | 73 546.41 |
| Résultat de l'exercice | 0.00 | - 65 146.41 | - 65 146.41 |
| Résultat antérieur reporté | 0.00 | - 8 400.00 | - 8 400.00 |
| Résultat de clôture | 0.00 | - 73 546.41 | - 73 546.41 |

Toutes explications entendues, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle et sous la présidence de Mme Martine DUPERRAY, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 à l'unanimité.

Délibération 2025-025 : Approbation du Compte de gestion budget lotissement 2024

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant la présentation du Compte de Gestion 2024 du Budget Résidence ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2024 du Budget résidence, dont le résultat global s'élève à – 297 809.18 €, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

Délibération 2025-026 : Approbation du Compte administratif budget lotissement 2024

Le CA du budget résidence fait ressortir les résultats suivants :

| | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT | RÉSULTAT GLOBAL |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|
| Recettes | 407 989.45 | 38 584.94 | 446 574.39 |
| Dépenses | 419 707.56 | 460 971.90 | 880 679.46 |
| Résultat de l'exercice | - 11 718.11 | - 422 386.96 | - 434 105.07 |
| Résultat antérieur reporté | 81 097.62 | 55 198.27 | 136 295,89 |
| Résultat de clôture | 69 379.51 | - 367 188.69 | - 297 809.18 |

Toutes explications entendues, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle et sous la présidence de Madame Martine DUPERRAY le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2024.

4) Affectation du résultat :

Délibération 2025 – 27 : Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget principal

Section de fonctionnement :

| Résultat clôture 2024 | Résultat 2023 reporté | Résultat cumulé |
|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| 51 424.14 | 234 221.62 | 285 645.76 |

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement à l'unanimité, comme suit : 002-Résultat reporté Recettes : 285 645.76 €

Section d'investissement :

| Résultat clôture 2024 | Résultat 2023 reporté | Résultat cumulé |
|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| 427 833.54 | -329 352.35 | 98 481.19 |

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement à l'unanimité, comme suit : 001-Résultat reporté Recettes : 98 481.19 €

Délibération 2025 – 28 : Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget assainissement

| | Résultat clôture 2024 | Résultat 2023 reporté | Résultat cumulé |
|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| Fonctionnement | -29 676.51 | 72 956.47 | 43 279.96 |
| Investissement | -36 547.71 | -2 746.05 | -39 293.76 |

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement et d'investissement à l'unanimité, comme suit : 002-Résultat reporté Recette Fonctionnement : 43 279.96-39 293.76 = 3 986.20 €

001-Solde d'exécution Dépense Investissement : 39 293.76 €

1068- Recette d'investissement 39 293.76 €

Délibération 2025 – 29 : Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget résidence

| | Résultat clôture 2024 | Résultat 2023 reporté | Résultat cumulé |
|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| Exploitation | - 11 718.11 | 81 097.62 | 69 379.51 |
| Investissement | - 422 386.96 | 55 198.27 | - 367 188.69 |

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement et d'investissement à l'unanimité comme suit : 002-Résultat reporté Recette Fonctionnement : 69 379.51 €

001-Solde d'exécution Dépense Investissement : 367 188.69 €

Arrivée de Madame Marie-France MUGNIER à 19h20

5) Budget primitif :

Délibération 2025 – 30 : Vote du budget primitif 2025 du budget principal

Le budget Primitif s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- En section de fonctionnement à : 1 000 000 €
- En section d'investissement à : 2 000 000 €

Le budget primitif – budget principal 2025 est approuvé à 12 voix pour et 1 abstention.

Délibération 2025 – 31 : Vote du budget primitif 2025 du budget assainissement

Le budget Primitif s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- En section de fonctionnement à : 110 000 €
- En section d'investissement à : 160 000 €

Le budget primitif – budget assainissement 2025 est approuvé à 12 voix pour et 1 abstention.

Délibération 2025 – 32 : Vote du budget primitif 2025 du budget lotissement

Le budget Primitif s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- En section de fonctionnement à : 73 546.21 €
- En section d'investissement à : 147 092.82 €

Le budget primitif – budget lotissement 2025 est approuvé à 12 voix pour et 1 abstention.

Délibération 2025 – 33 : Vote du budget primitif 2025 du budget résidence

Le budget Primitif s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- En section de fonctionnement à : 500 000 €
- En section d'investissement à : 1 100 000 €

- Le budget primitif – budget résidence 2025 est approuvé à 12 voix pour et 1 abstention.

6) Subventions communales :

Délibération 2025 – 034 : Subventions communales :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement des subventions comme suit :

| | |
|--|---------|
| - Festival du Solo | 1 500 € |
| - Anciens combattants | 200 € |
| - Comice Agricole | 500 € |
| - Harmonie municipale de Pont L'évêque | 200 € |
| - Souvenir Français | 200 € |

Le Conseil municipal décide également après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- De la reconduction de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique d'un montant de 100 €
- De la reconduction de l'aide à la formation d'un montant de 100 € (permis de conduire)
- De la reconduction de l'aide aux voyages scolaires d'un montant de 100 € par élève.

Concernant la demande de subvention de l'association Arts et Loisirs Castelblangeois qui souhaite éditer une bande dessinée sur l'histoire du village et son château « Blangy, Le Château fort lointain ». Monsieur le Maire propose que la commune participe à l'achat de l'ensemble des livres qui pourraient être revendus par Christophe LHERMITTE du Jardin des Muses. Madame Marie-France MUGNIER suggère de prendre connaissance au préalable du contenu de la bande dessinée Madame Martine DUPERRAY souhaiterait alors garder quelques exemplaires en mairie pour en offrir à l'occasion de diverses cérémonies comme les mariages ou cadeau de fin d'année aux élèves des écoles. Monsieur le Maire avec l'accord de son Conseil fera une proposition d'achat de l'ensemble des livres auprès de l'association Arts et Loisirs Castelblangeois et en définirons ensemble les modalités d'acquisition et de préservation des droits d'auteur.

7) Gestion du personnel

Délibération 2025 – 035 : Gestion du personnel

Tableau des effectifs

| <u>Grade</u> | <u>Fonctions</u> | <u>Statut</u> | <u>Durée de travail hebdomadaire</u> | <u>Poste Permanent</u> |
|---|---------------------------------------|----------------------|---|-------------------------------|
| Adjoint Administratif catégorie C | Gestion de l'agence postale | Titulaire | 9 | oui |
| Adjoint Administratif catégorie C | Gestion de l'agence postale | Titulaire | 6.50 | oui |
| Adjoint technique | Agent des services techniques | Titulaire | 35 | oui |
| Adjoint Technique | Agents des services Techniques | Titulaire | 28 | oui |
| Adjoint Technique | Agents des services Techniques | Contractuel | 12 | non |
| Adjoint Technique | Chef d'équipe des services techniques | Stagiaire | 35 | oui |
| Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe | Secrétaire de Mairie | Titulaire | 24 | oui |
| Attaché | Secrétaire Générale de Mairie | Contractuel | 35 | oui |
| Adjoint Administratif catégorie C | Gestion de la résidence autonomie | Titulaire | 35 | oui |
| Adjoint Technique | Agent polyvalent | Titulaire | 35 | oui |
| Adjoint Technique | Agent polyvalent | Titulaire | 35 | oui |
| Adjoint Technique | Agent polyvalent | Stagiaire | 28 | oui |
| Adjoint Technique | Agent polyvalent remplaçant | Contractuel | 14.30 | non |
| Adjoint Technique | Agent polyvalent | Stagiaire | 7h30 | oui |

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la création des postes suivants :

- 1 poste permanent d'attaché contractuel à 35h
- 1 poste permanent d'adjoint technique polyvalent à 7h30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs

Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal de l'embauche d'Eloise DEHOUCK pour un stage durant la période 07/04/2025 au 20/06/2025. Ce stage fait suite au contrat étudiant déjà effectué par Éloïse au sein de la mairie dont les missions sur la communication et l'évènementiel ont été bien exécutées et appréciées de Madame DUPERRAY Martine Maître de stage. Un contrat en alternance entre la mairie et Éloïse DEHOUCK est prévu également pour sa 3^{ème} année d'étude en BUT et doit commencer le 04/08/2025.

8) Domaine public

Délibération 2025 – 036 : Domaine public

La commune souhaite incorporer dans le domaine public de la commune de Blangy-le-Château, les parcelles cadastrées suivantes, d'ores et déjà ouverte au public :

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Barreau voirie | : AB 364 6- AB 366 |
| Talus | : AB 400 - AB 402 |
| Impasse du lavoir | : AB 362 - AB 426 |
| Fontaine bas du bourg. | : AB 326 |
| Trottoir route du Brévedent | : AB 175 |
| Lotissement du bas | : D 408 |
| Rue des sports | : D 382 - D 386 |
| Parking MFR | : D 369 - D 53 |
| Chemin du pont vert | : D 368 |
| Salle des fêtes | : C 262 |
| Terrain parking Mairie | : AB 254 - AB 253 |

En effet, c'est au Conseil Municipal que revient la compétence pour classer un bien dans le domaine public communal, conformément à l'article R. 2 111-3 du CG 3P.

Cette délibération entraîne la perte des numéros cadastraux

Le service du cadastre assurera, le classement, puis informera le service de publicité foncière, afin d'assurer la concordance des fichiers immobiliers avec la documentation cadastrale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

9) Prêts bancaires

Délibération 2025 – 037 : Prêts bancaires

Dans le cadre de la gestion du financement des investissements du budget Résidence Les Douets, la Commune de Blangy-le-Château a sollicité 5 établissements bancaires pour un prêt de 500 00,00€ sur 25 ans destiné à financer les travaux de rénovation énergétique de la Résidence.

Monsieur le Maire présente le tableau suivant :

| | Taux | Total des Frais financiers |
|---------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Caisse d'Épargne | 4.35 % | 274 593.75 € |
| AFL | 3.66 % | 232 685.56 € |
| La Banque Postale | 3.85 % | |
| La Banque des Territoires | 3.00 % (Taux livret A + 0.6%) | 209 000.00 € |
| Crédit Agricole | 3.67 % | 231 668.75 € |

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de retenir l'offre de la banque des Territoires à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

10) Conventions travaux riverains

Délibération 2025 – 038 : Conventions travaux riverains

Dans le cadre de raccordement à l'assainissement de particuliers suite à des divisions parcellaires pour de nouvelles constructions, la commune prendra en charge la gestion et le coût des travaux. Une convention pour le remboursement de ces travaux sera établie avec le propriétaire actuel ou le nouveau propriétaire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les riverains les conventions et faire le nécessaire pour procéder au remboursement des factures.

11) Conventions travaux défense incendie

Délibération 2025 – 039 : Conventions travaux défense incendie

Dans le cadre de la mise en place **d'une bâche** pour la défense incendie chez un particulier, celui-ci ayant souhaité plutôt la mise en place **d'une cuve acier enterrée** s'est engagé à financer la différence de coût H.T. de l'investissement. Une convention doit être établie pour le remboursement de la différence.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le riverain la convention et faire le nécessaire pour procéder au remboursement de la facture.

12) Informations :

- Étude Petites centralités

Monsieur le Maire fera un compte-rendu sur l'étude auprès de tous les commerçants.

- Les enfants du Patrimoine 8ème édition

Madame DUPERRAY informe le Conseil que cette journée se déroulera le 19 septembre 2025. La commune pourra à cette occasion accueillir des classes du CM1 jusqu'en terminale pour la visite de Blangy le Château. Les Écoles pourront s'inscrire directement en ligne sur le site des enfants du Patrimoine. Cette journée a été initiée par le CAUE.

- Horaires mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public :

- **Lundi après-midi : 14h00 – 18h30**
- **Jeudi matin : 8h15 – 12h15**
- **Vendredi après-midi : 14h00 – 18h00**

13) Questions diverses

Une cérémonie d'**hommage à Arnaud GARCIA** se déroulera **le 17 mai 2025 de 9h30 à 11h00** au monument aux morts de Blangy-le-Château. Madame DUPERRAY Martine en charge de l'organisation de la cérémonie d'hommage attend la validation du service du protocole de la région préalablement au lancement des invitations.

La journée citoyenne du samedi **19 avril 2025** aura pour but de préparer l'exposition de photos de Monsieur Olivier HOUDART qui se déroulera le 1^{er} mai sur le site des vestiges du Château.

Une visite nature est organisée par TERRE D'AUGE tourisme le **30 avril 2025 « Pêche petites bêtes »** à Blangy-le-Château avec un animateur de l'environnement.

Madame DUPERRAY Martine informe Les membres du conseil qu'il conviendra de reconduire la candidature de la commune pour conserver **le label APICITÉ** avant le 3 octobre 2025.

Madame DUPERRAY Martine informe les membres du conseil qu'une **exposition de peinture de l'artiste Catherine PIERRA ROSSI** se tiendra à la mairie du **21 juin 2025 au 23 août 2025 sur le thème de l'eau**. En lien avec l'animation prévue par TERRE D'AUGE sur le thème de l'eau, **un parcours des lavoirs est prévu le 28 juin 2025**, le vieux lavoir de Blangy est au commencement de cette promenade.

Madame DUPERRAY Martine informe Les membres du conseil que la commune organise en lien avec l'AICAC **la fête du cheval le 12 octobre 2025**. Les bénévoles seront les bienvenus pour assurer l'organisation de cette manifestation.